

non celui de Terre-Neuve, bien que tous deux produisent la même chose. Je ne crois pas que le ministre ait été au courant de ces faits. Il pourrait en résulter de graves conséquences. Il faut évidemment faire autant pour Terre-Neuve que pour les provinces Maritimes; c'est la solution qui s'impose. Nous ne demandons pas d'usines coûteuses. Puisque le gouvernement va accorder une aide aux provinces Maritimes en vue d'aménagements énergétiques sur le continent, nous réclamons tout simplement la même chose pour Terre-Neuve.

Nous ne voulons pas de lignes de transmission. Nous voulons de l'énergie. Comme l'a signalé l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), l'entreprise privée n'a que faire dans ce domaine difficilement exploitable économiquement. Il suppose d'énormes dépenses, ainsi que l'a dit le ministre, parce que les lignes de transmission coûtent peut-être encore plus cher que les usines. Nous voulons, comme l'a dit l'honorable député de Bonavista-Twillingate, utiliser nos faibles ressources hydrauliques pour industrialiser de faibles secteurs de Terre-Neuve, notamment ceux qui sont entièrement dépourvus pour l'instant de toute force motrice. Cela peut se faire. Si le gouvernement ne veut pas s'immiscer dans l'entreprise privée et faire d'injustes distinctions entre un préparateur de Terre-Neuve et un autre du continent, il lui faudra bien aboutir à quelque chose de ce genre.

**M. R. J. McCleave (Halifax):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais consacrer quelques minutes à appuyer le principe dont s'inspire le bill numéro 244, ainsi qu'aux pages 37 à 39 du livre rouge qu'on a distribué à 1,500 visiteurs de passage à Ottawa afin de les aider à rédiger un bon programme politique. Au cours du débat, il a été question du prix de revient de l'énergie; toutefois, il y a un autre point que personne n'a abordé, je crois, et que j'aimerais traiter très brièvement. C'est celui de l'aide que la mesure apportera aux collectivités où il y a des houillères, peut-être pas pour étendre leurs marchés mais au moins pour conserver ceux qu'elles ont déjà.

Du côté est du port d'Halifax, dans ma propre circonscription, se trouve une centrale à vapeur d'énergie électrique appartenant à la *Nova Scotia Light and Power Company*. C'est une des centrales les plus perfectionnées du monde. L'an dernier cette centrale a consommé 110,857 tonnes de menu charbon de la Nouvelle-Écosse au prix d'environ \$12.50 la tonne, sans tenir compte du prix du transport. Cela représente une dépense d'un million et un tiers de dollars de charbon du Cap-Breton. Les députés sont peut-être

étonnés d'apprendre que le charbon de la Nouvelle-Écosse perdait du terrain depuis quelque temps et s'était replié sur son centre de production. En réalité, le charbon des États-Unis envahit de plus en plus les marchés traditionnels des houillères de la Nouvelle-Écosse.

Un aspect plutôt intéressant du projet de loi à l'étude aujourd'hui serait que les menus de houille en provenance des États-Unis peuvent maintenant faire concurrence de prix au charbon de Nouvelle-Écosse à Halifax, la capitale même de cette province. Je ne dispose pas de chiffres exacts indiquant le prix des menus de houille américains, mais j'imagine qu'on peut faire une comparaison en s'appuyant sur le fait que le charbon ordinaire pour usage ménager en provenance des États-Unis coûtait environ \$2.30 de plus la tonne que le charbon canadien extrait dans la région de Sydney. Un autre élément dont il y a lieu de tenir compte c'est la teneur plus élevée en unités thermiques anglaises de la houille américaine.

Si le bill n'entraîne pas en vigueur maintenant et si les accords que le projet de loi peut faire naître n'intervenaient pas, la Chambre peut se rendre compte, je crois, que la houille des États-Unis pourrait bientôt écarter celle de Sydney du marché d'Halifax. Grâce aux subventions que le projet de loi autorise, il va sans dire que cela ne se produira pas. Je pense que c'est là un point très important.

Je constate que l'honorable député de MacLeod (M. Hansell) a insisté pour qu'on puisse utiliser d'autre charbon dans les centrales thermiques des provinces Maritimes. Je pense que toutes les subventions du monde ne pourraient permettre de faire venir du charbon de l'Alberta en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick pour les centrales thermiques de ces provinces sans qu'il en coûte un prix exorbitant au Trésor. Mais les subventions que nous approuverons en adoptant le bill nous permettront au moins de tenir notre bout en Nouvelle-Écosse, en utilisant du charbon néo-écossais dans nos centrales électriques.

**M. L. T. Stick (Trinity-Conception):** Monsieur l'Orateur, je serai bref, car je veux prouver au ministre que je ne veux pas retarder cette mesure législative. Pendant le débat sur le projet de résolution, nous avons signalé au ministre que nous désirions, à Terre-Neuve, participer pleinement à l'objectif du projet de loi. J'ai alors fait remarquer au ministre que nous ne pourrions pas proposer un amendement, mais nous avons demandé au gouvernement d'envisager d'ajouter deux simples mots au projet de résolution, afin que nous puissions recevoir notre pleine part des mesures prévues par ce projet de loi